

Ils est vraiment regrettable que la presse s'en soit tellement prise aux méthodes de Revenu Canada ces derniers mois. Cette diffamation visait non pas à servir les intérêts des contribuables, mais quelques intérêts particuliers avant tout de nature politique. Dans ce cas, l'erreur a été commise non pas par les agents du fisc, mais par la banque. Pourtant, c'est le ministère que l'on accuse.

J'ai moi-même été invité récemment à discuter de certains de ces griefs à des assemblées publiques. Je reconnais sans hésiter que les percepteurs d'impôt, qui ne seront jamais très aimés, commettent parfois certaines erreurs de jugement ou autres. Toutefois, on fait beaucoup de tort aux contribuables en critiquant en bloc tout le système. Dans un pays qui, jusqu'ici, pouvait se vanter d'avoir un des régimes fiscaux les plus efficaces et les plus honnêtes au monde, ce genre de critiques fait du tort au gouvernement, mais surtout aux contribuables dont l'argent permet de faire fonctionner notre pays.

Le député a également soulevé une autre question dont je voudrais dire deux mots. Il a eu tort de prêter l'oreille à de simples ragots, à de fausses rumeurs et de les rapporter ici. Certains ont raconté qu'après avoir accepté de participer à une assemblée d'agriculteurs, des agents du fisc étaient allés avec des lampes de poche dans le terrain de stationnement pour relever les numéros d'immatriculation des personnes présentes. Le ministre a donné la réponse qui s'imposait le 6 février en disant que le député essayait de tirer des conclusions, «telle-ment ridicules qu'elles ne méritent même pas une réfutation.»

D'après mes renseignements, trois agents du bureau de district de Vancouver participaient à cette réunion. Ils étaient là à la demande des organisateurs d'un groupe d'agriculteurs qui protestaient contre les vérifications entreprises dans la région. Les agents de l'impôt étaient là pour répondre à des questions, pour essayer d'interpréter le droit fiscal et pour expliquer les possibilités offertes aux contribuables qui contestaient la décision du ministère. Ils étaient à la disposition des contribuables. Il est non seulement ridicule, mais injuste et indigne d'un député de les accuser d'une telle bassesse. Il est parfaitement injuste de colporter de fausses rumeurs dans un lieu connu pour lancer les rumeurs.

● (1820)

#### LES TRAVAUX PUBLICS—L'UTILISATION DES DÉCHETS MUNICIPAUX POUR PRODUIRE DE LA VAPEUR

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur le Président, en 1980, le ministère ontarien de l'Énergie, Travaux publics Canada, la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et l'Hydro-Ontario ont convenu d'étudier la possibilité d'utiliser les déchets municipaux de la région de la capitale nationale pour produire, dans des installations de génération de vapeur, des matériaux pouvant servir à climatiser les bâtiments fédéraux. Ce projet intéressait bien sûr les administrations fédérale et provinciale, car il permettait de remplacer un combustible fossile non renouvelable, le gaz naturel, par un combustible renouvelable, les déchets urbains. Le projet devait de ce fait avoir d'importantes répercussions.

#### L'ajournement

Les rapports des experts-conseils concluait que le projet était techniquement et économiquement réalisable soit dans les plaines Le Breton, dans la circonscription d'Ottawa-Centre soit à l'emplacement de la rue Coventry, à Overbrook, dans ma circonscription. Beaucoup de gens ont exprimé une forte opposition à ce projet au cours de réunions publiques auxquelles j'ai assisté. De nombreuses personnes sont venues exprimer leur désapprobation à tous les paliers de gouvernement concernés.

J'ai assisté à l'une de ces réunions qui regroupait quelque 800 personnes de la région d'Overbrook. Je dois reconnaître le travail accompli par les groupes de citoyens pour alerter l'opinion publique à ce sujet. Je crois que c'est un travail fort important. Je me souviens d'avoir pris la parole pour dire, entre autres choses qu'à mon avis, la création d'une usine de traitement des déchets dans une zone résidentielle relevait d'une très mauvaise planification urbaine. L'un des orateurs à la réunion a signalé qu'une centaine de camions de la voirie traverseraient le quartier toutes les heures aux moments de pointe. Imaginez donc la pollution, le bruit et les odeurs qui en résulteraient. Sans même considérer les aspects techniques et les incidences environnementales d'un incinérateur, on peut facilement imaginer de quelle façon un tel projet influencerait sur la qualité de la vie dans un quartier.

Au début de cette semaine, j'ai reçu une lettre de M<sup>me</sup> Fern Casey, présidente du groupe de citoyens opposés à l'incinérateur d'Overbrook, m'informant que la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton chercherait à rencontrer le plus tôt possible les ministres fédéral et provincial compétents afin de revoir les recommandations des rapports qui ont été commandés afin d'en arriver à une décision quant à ce projet.

Le 4 avril, j'ai demandé au ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) si son ministère a pris position sur le financement et la participation éventuelle de son ministère à ce projet. J'ai posé la question suivante au ministre:

Étant donné les problèmes d'ordre écologique que pose ce projet et les frais qu'il entraînera, le ministère décidera-t-il de promouvoir cette centrale et de lui donner son appui dans un avenir proche?

J'ai employé à dessein les termes «promouvoir et donner son appui», car ils évoquent toute participation éventuelle de Travaux publics Canada à ce projet.

Le ministre m'a répondu que d'une part, il avait envoyé une lettre le jour même au matin à la province de l'Ontario et à la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton pour leur annoncer que «le ministère des Travaux publics et la Commission de la capitale nationale ne seront pas les promoteurs de ce projet».

Monsieur le Président, le but du débat de ce soir est d'essayer de savoir ce que le ministre entendait par là. D'après le dictionnaire, «promoteur» désigne une personne qui donne la première impulsion à quelque chose, qui en provoque la création. À l'instar de tous ceux qui essaient de comprendre les termes choisis par le ministre, je reconnais que j'apprécierais qu'il exprime de façon un peu plus précise et un peu plus claire les intentions de son ministère sur le projet d'incinérateur. Ce débat permet au ministre d'expliquer la position du gouvernement.